

produits avicoles de même qu'aux couvoirs et aux agents de couvoir, cautionne les marchands de produits et les acheteurs de volailles et encourage l'amélioration de la basse-cour; (5) la Division de l'industrie laitière accorde les permis aux établissements laitiers et les cautionne, accorde les permis aux classeurs de crème et de lait et aux analystes de la crème et encourage l'amélioration des troupeaux au moyen de centres d'épreuve pour les vaches et d'associations organisées pour l'amélioration des troupeaux; (6) la Division de la statistique, en collaboration avec le Bureau Fédéral de la Statistique, dirige un service de renseignements sur les cultures et collige les données sur les cultures et le bétail, de même que sur la production, la vente et le revenu; (7) la Division de l'apiculture voit à l'inscription des apiculteurs, inspecte les ruchers et encourage les meilleures méthodes de gestion.

Les subventions aux sociétés agricoles sont versées par l'entremise du Ministère, mais les activités de ces sociétés sont sous la direction du Collège d'Agriculture. Le Bureau d'utilisation des terres, composé de représentants de divers services intéressés du gouvernement, s'efforce d'opérer la désaffectation des terres impropres à l'agriculture et de réaffecter celles-ci aux pâturages si elles y sont propices. Sous le régime du Service des représentants agricoles, la province est divisée en districts où des hommes compétents poursuivent des travaux d'avancement et de renseignements.

Alberta.—Le Ministère de l'Agriculture de l'Alberta dessert la population rurale par l'entremise d'un certain nombre de branches, dont chacune veille à un domaine particulier de l'industrie.

La Branche des grandes cultures comprend les divisions suivantes: amélioration des cultures; contrôle des insectes nuisibles; horticulture; service d'organisation des fermes.

La Branche du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux et des basses-cours de l'Alberta au moyen d'un système d'échange de reproducteurs et de programmes d'assistance. Le système des cercles de haras reste en vigueur et un laboratoire d'insémination artificielle a été établi à Olds. Cette branche a aussi intensifié l'engraissement des bêtes à cornes de boucherie grâce à son système d'associations d'engraisseurs de bestiaux. Il existe toujours des zones limitées pour bêtes à cornes tuberculeuses; il y en a 12 à la fin de 1943. La Branche est aussi chargée de l'application des lois relatives à l'inspection des bestiaux, des marques, des animaux domestiques et à la vente des bêtes à cornes.

La Branche de l'industrie laitière applique divers programmes en vue de l'avancement de l'industrie laitière dans la province. Elle poursuit un travail de propagande par l'entremise de son service de contrôle des vaches laitières, de ses cours abrégés et autres médiums de renseignement. Elle vise surtout à la qualité de la production. Au moyen d'un régime de permis et d'inspection, des modèles de construction et des méthodes d'hygiène réglementaires sont imposés aux fabriques laitières, aux établissements de distribution du lait et aux entrepôts de comestibles frigorifiés. La Branche administre un laboratoire de chimie et de bactériologie où des échantillons de produits laitiers et les sources d'approvisionnement d'eau des crémeries sont analysés.

L'augmentation de la production d'œufs et de viande de volaille dans la province a accru le travail de la Branche de l'aviiculture. En plus du programme de la production et de l'administration d'un établissement moderne de démonstration et d'élevage (à Oliver), des règlements sont mis en vigueur relativement au classement des œufs et des volailles, à la gestion des couvoirs et à l'épreuve du sang pour les maladies des poussins.